

## Les parcours de formation au conservatoire

Chaque site du Conservatoire intercommunal propose les différentes formules de pratiques artistiques et de parcours de formations suivantes :

Les ateliers collectifs

Les Orchestres et Chorales

La formation complète

Le parcours personnalisé

### Les ateliers collectifs

*Le musicien est orienté, selon son projet, vers le cours collectif le plus adapté à sa demande, à son âge et à son niveau.*

**Accès :** ouvert aux élèves et musiciens amateurs dès que leur niveau le permet.

La souscription à cette formule permet l'accès **jusqu'à 3 ateliers différents.**

**Contenu :**

Voir liste par site d'enseignement. Durée des ateliers comprise entre 30 min et 2h30.



*Les formations orchestrales et chorales sont des ensembles d'au moins 10 musiciens ou choristes, proposant des répétitions régulières (hebdomadaires ou bimensuelles) : orchestre symphonique, big band, maîtrise, etc.*

**Accès :** ouvert aux élèves et musiciens amateurs dès que leur niveau le permet.

La souscription à cette formule donne **un accès illimité à tous les orchestres et chorales.**

**Contenu :**

Voir liste par site d'enseignement.

### Les Orchestres et Chorales



### La formation complète

*Par la complémentarité des enseignements dispensés, ce parcours permet de former de façon complète l'élève musicien.*

**Accès :** à partir du CE1

**Durée :** 3 cycles diplômants (durée de chaque cycle : entre 3 et 5 ans)

**Contenu :**

- **Pratique collective** (jusqu'à 3 ateliers collectifs et orchestres/chorales dès que possible) : 30 min à 2h30
- **Formation musicale ou atelier musique** : 1 heure minimum
- **Pratique instrumentale ou vocale individuelle :**  
1<sup>er</sup> cycle : 20 à 30 minutes / 2<sup>e</sup> cycle : 40 à 50 minutes / 3<sup>e</sup> cycle : 1 heure



### Le parcours personnalisé

*Le Parcours Personnalisé permet d'adapter et de personnaliser le parcours de formation de l'élève musicien. Ce parcours est formalisé par un contrat conclu entre l'élève (ou ses parents) et le site d'enseignement.*

**Accès :** possible à partir de la 6<sup>e</sup>, sous réserve de l'accord de la direction du site d'enseignement

**Durée :** contrat d'une durée de 1 an renouvelable

**Contenu :**

- **Pratique collective** (jusqu'à 3 ateliers collectifs et orchestres/chorales dès que possible) : 30 min à 2 h 30
- **Pratique instrumentale ou vocale individuelle :** 20 à 30 minutes
- **Module optionnel** (stage, conférence, concert...) : 3 h minimum/an

